



ASSOCIATION EUROPEENNE DES
ANCIENS PARLEMENTAIRES
DES PAYS MEMBRES
DU CONSEIL DE L'EUROPE

COLLOQUE de STRASBOURG
12 octobre 2018

L'AVENIR DE L'EUROPE.

DECLARATION DE STRASBOURG

Adoptée par les délégués() représentant
les membres de l'Association européenne des anciens Parlementaires
des Pays membres du Conseil de l'Europe*

70 ans après la Conférence de La Haye où tout a commencé

L'Association européenne des anciens parlementaires des pays membres du

Conseil de l'Europe

- rendant hommage à la Conférence de La Haye, qui a posé il y a 70 ans la pierre angulaire d'une Europe unie et intégrée et commémorant la création du Conseil de l'Europe en 1949, de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1951, de la Communauté économique européenne en 1957; la première élection directe du Parlement européen en 1979 et l'inauguration de l'Union européenne en 1992 ;
- considérant la «Charte européenne des anciens parlementaires» adoptée par l'Association à Strasbourg en 2011 et les déclarations pertinentes de l'Association, notamment celle de Strasbourg (2000) sur «Le renforcement de la dimension parlementaire des institutions européennes», celle de Rome (2002) sur «Les valeurs européennes communes sous-tendant la construction européenne», celle de Berlin (2004) sur «La politique d'intégration face aux défis internationaux », celle de Bruxelles (2014) sur« Les défis de la démocratie à l'ère de la mondialisation »et celle de Lyon (2016) sur« Les défis de la migration »;
- a. considérant qu'il existe encore des conflits non résolus, des guerres et des violations du Pacte final de Helsinki dans les pays membres du Conseil de l'Europe ;
- b. considérant que l'économie de l'ensemble de l'Europe souffre toujours de la crise économique et financière de 2008 et récemment de sanctions;
- c. considérant que la crise monétaire de certains pays de la zone euro n'est pas terminée;
- d. considérant que l'Europe doit lutter contre le retour du protectionnisme, particulièrement contre la position défavorable de l'administration américaine vis-à-vis de l'UE et du libre-échange;
- e. considérant que la crise écologique et le changement climatique s'aggravent ;
- f. considérant que le rôle de l'Europe dans l'économie mondiale diminue;
- g. considérant que le Royaume-Uni a décidé de quitter l'Union européenne et son marché commun;
- h. considérant que les politiques actuelles menées par les États membres de l'UE sur la question des migrations et des réfugiés démontrent un manque de solidarité en Europe et l'incapacité de trouver et de mettre en œuvre des solutions communes;
- i. considérant que le terrorisme a augmenté dans toute l'Europe;
- j. considérant que certains États membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne s'affranchissent des valeurs européennes communes telles que définies dans le statut du Conseil de l'Europe, la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, particulièrement sur l'indépendance de la justice, la liberté de se réunir et la liberté de la presse;
- k. considérant que le Conseil de l'Europe ainsi que l'Union européenne sont confrontés aux changements constitutionnels dans plusieurs pays;

- l. considérant que l'incapacité des institutions de l'UE et ses États membres à faire face à la soi-disant « polycrise » a accru le mécontentement d'une partie croissante de la population quant au fonctionnement de l'Union européenne actuelle et a mené à la montée des partis populistes et des mouvements nationalistes;
 - m. considérant que le potentiel du Conseil de l'Europe en tant que plate-forme politique paneuropéenne pour les membres de l'UE et des pays non membres de l'UE n'est pas suffisamment exploité;
 - n. considérant que l'Union européenne actuelle ne peut aujourd'hui répondre aux attentes de tous les citoyens européens en matière de démocratie, de prospérité, de stabilité et de sécurité ainsi que l'éducation tout au long de la vie et les possibilités de formation;
 - o. considérant que ces problèmes, associés à l'absence d'une vision commune des États nationaux quant à l'avenir de notre continent, ont donné lieu à des niveaux d'euroscpticisme sans précédent;
1. estime que le temps de la gestion des crises au moyen de décisions ponctuelles et progressives est révolu, car cela ne conduit qu'à des mesures souvent trop limitées, trop tardives;
 2. est convaincu qu'il est temps de réfléchir profondément à la manière de revitaliser la vision d'un continent qui réalise une union plus étroite entre ses États afin de sauvegarder et de réaliser les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de faciliter leur développement économique et social;
 3. reconnaît qu'une plus grande unité entre les États européens a été réalisée par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et note qu'une coopération plus étroite de ces institutions permettra plus de réalisations et estime que le rôle du Conseil de l'Europe garantit la participation de tous les pays européens dans le projet de paix et de valeurs communes qui devrait être renforcé;
 4. souligne le principe de "l'unité dans la diversité" où les États européens conservent leur identité et leur tradition et coopèrent pour leur bien commun;
 5. demande que les compétences de l'Union européenne soient renforcées et rationalisées dans les domaines où des actions et une politique communes sont nécessaires, telles que la politique étrangère et de défense, les questions budgétaires et financières y compris la gouvernance de la zone Euro et le commerce extérieur, alors qu'il faudrait identifier davantage de domaines pouvant être laissés aux États membres et à leurs parlements suivant le principe de subsidiarité;
 6. suggère que l'UE entretienne des relations privilégiées avec le Conseil de l'Europe et participe conformément aux dispositions de l'Art. 6.2 du Traité de l'Union européenne à des conventions fondamentales telles que la Convention européenne des droits de l'homme, mais aussi à la Charte sociale européenne et à la Convention culturelle européenne. Convaincue qu'à travers le Conseil de l'Europe, tous les États européens peuvent être inclus dans des politiques telles que le Voisinage européen, les migrations et la lutte contre les attitudes antidémocratiques;

7. encourage le Conseil de l'Europe à renforcer sa fonction de "chien de garde" et de gardien de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme particulièrement dans les pays membres où même l'indépendance de la justice est gravement menacée ;
- 7A. invite l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à renforcer son regard critique sur les activités socio-économiques et politiques de l'Organisation pour le Développement économique (OCDE) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ;
8. appelle le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les États membres à réaliser l'égalité des genres et à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles ;
9. demande instamment que des efforts paneuropéens soient déployés pour lutter contre le chômage des jeunes pour mieux préparer la société au vieillissement de la population qui touche notamment les soins de santé, les régimes de retraite, le logement et les transports, en respectant le principe de la subsidiarité ;
- 9A. souhaite instamment que des efforts paneuropéens soient déployés pour faire progresser la numérisation de l'économie européenne et pour élaborer une stratégie de cyber sécurité afin de protéger les données et les infrastructures industrielles sensibles ;
10. propose que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et leurs Etats membres soient plus actifs dans la défense et l'accomplissement des valeurs démocratiques, traitant des questions de migration, y compris une aide au développement accrue et améliorée, en particulier dans les pays d'origine avec un accent particulier sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 avec ses 17 objectifs de développement durable et l'accord de Paris sur le climat;
11. répond au livre blanc de la Commission européenne en soutenant une combinaison des scénarios n ° 4 et 5, en faisant plus ensemble lorsque des actions communes sont nécessaires et en respectant par ailleurs le principe de subsidiarité;
12. recommande davantage de présence et de visibilité des personnalités du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne dans les pays membres;
13. recommande que le Président de la Commission européenne soit élu par le Parlement européen;
14. considère, s'agissant de l'élargissement futur de l'Union européenne, que le développement ultérieur devrait avoir la priorité, en renforçant l'Union avant de l'élargir;
15. appelle les décideurs de l'Union européenne et des États membres, en encourageant le dialogue entre parlementaires nationaux et européens, à étudier et à suivre les recommandations formulées dans les résolutions adoptées par le Parlement européen le 16 février 2017 sur les évolutions et adaptations de la structure institutionnelle actuelle et du fonctionnement de l'Union européenne en s'appuyant sur le potentiel du traité de Lisbonne;
16. appelle à une politique européenne cohérente en matière d'asile, de réfugiés et de migration fondée sur nos valeurs communes d'humanité ainsi que sur le principe de la solidarité et de l'intérêt personnel éclairé;

17. recommande l'examen d'une architecture de sécurité pour l'Europe, y compris tous les pays membres du Conseil de l'Europe, et appelle à des actions conjointes de lutte contre le terrorisme; il y a un besoin urgent d'un contrôle efficace des frontières extérieures;
18. demande instamment à toutes les parties concernées de mettre à jour et de mettre pleinement en œuvre l'accord de Minsk afin de résoudre la crise dans l'est de l'Ukraine;
19. espère que l'Union européenne et le Royaume-Uni seront des partenaires fiables et responsables et que leurs futures relations contribueront à l'établissement de conditions équitables pour les citoyens de l'UE et du Royaume-Uni vivant et travaillant sur "l'autre" territoire (y compris "Gibraltar") ainsi que la poursuite de l'accord de paix de "l'Accord du Vendredi Saint" du 10 avril 1998;
20. rappelle que le projet européen est avant tout un projet de paix et que tous les États européens ont une responsabilité vis-à-vis de ce projet, à savoir une paix durable, donc:
 - Les États européens ne devraient pas livrer d'armes dans les zones de crise et participer à des actions militaires uniquement dans le cadre d'un mandat des Nations Unies;
 - Les États européens devraient toujours respecter pleinement la souveraineté des autres États;
 - Les États européens devraient éviter, même en période de tensions graves, toute rhétorique et bellicisme de la guerre froide;
 - devraient être prêts à résoudre les conflits par le dialogue et le compromis;
21. souligne la nécessité de l'affirmation de soi de l'Europe, unie au sein du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, confrontée à de nouveaux défis tels que l'émergence de puissances comme la Chine ou un nouveau type d'isolationnisme aux États-Unis ;
22. est convaincu que la compréhension mutuelle, la coopération et la solidarité pour le bien commun et le bien-être de tous les Européens prévaudront sur les problèmes, les tensions et les conflits qui persistent.

L'avenir de l'Europe: Plus jamais la guerre, plus jamais la dictature

Vivre ensemble dans la paix et la démocratie!

* La déclaration a été adoptée à la majorité des voix.